
LIVRET DE PRÉSENTATION

La Méthode Helix

Audit, structuration et accompagnement des pharmacies - officine et PUI

Helix Pharma Structuration n'est pas un fournisseur de personnel. Notre métier est la structuration du service pharmaceutique : nous auditons d'abord, nous déployons ensuite. Ce livret présente la Méthode Helix, ses bénéfices et l'intérêt d'un audit renouvelé chaque année. Les conditions juridiques et financières détaillées figurent dans nos offres et contrats remis sur demande.

AUDIT & DIAGNOSTIC

STRUCTURATION DU
SERVICE

PRÉPARATEURS EN CDI

OFFICINE & PUI

Sommaire

- **En bref** - audit puis déploiement, structuration, résultats mesurables
 - **1. Ce qui nous différencie** - audit d'abord, préparateur formé, référent Helix, résultats mesurables
 - **2. La Méthode Helix en 2 phases** - audit d'abord, puis la prestation Helix (vivier, on gère tout, service de qualité) ; placement sur demande
 - **3. Nos grands principes** - audit préalable, préparateur formé, référent Helix
 - **4. Ce que vous y gagnez** - la prestation Helix : on gère tout, continuité de service, service de qualité
 - **5. Pourquoi un audit chaque année** - audit annuel, conformité, résultats mesurables
 - **6. Officine et PUI - deux cadres, une même exigence** - officine BPD et démarche qualité, PUI certification HAS, CAQES, BPPH
 - **7. Nos engagements** - préparateur formé, référent Helix, secret professionnel
 - **8. Parler à Helix** - audit Helix, cadre contractuel
-

En bref

Recruter un préparateur fiable est difficile. Sécuriser la qualité et la conformité l'est tout autant. La plupart des solutions se contentent d'envoyer une personne.

Helix prend le problème dans l'autre sens.

Nous commençons par **comprendre et structurer votre organisation**, puis nous vous proposons la **prestation Helix** : nous disposons d'un **vivier de préparateurs formés** à la Méthode Helix, nous nous chargeons de **tout** - recrutement, sélection, uniformité de la qualité, encadrement par un référent, continuité de service, contrat - et **vous signez un service de qualité**. Le préparateur reste salarié de Helix, déployé chez vous pour un forfait ; vous restez concentré sur le soin.

C'est cette séquence - **audit d'abord, puis la prestation Helix** - qui fait la Méthode Helix. Si aucun préparateur n'est disponible immédiatement, le placement (recrutement) reste possible sur demande.

1. Ce qui nous différencie

Là où d'autres fournissent un effectif, Helix livre un service structuré.

- **Nous auditons avant d'agir.** Aucun déploiement ne démarre sans un diagnostic préalable de votre service.
- **Nous déployons des préparateurs formés, salariés de Helix.** Issus de notre vivier et formés à la Méthode Helix, ils sont déployés chez vous pour assurer la prestation : nous gérons le recrutement, la sélection, le contrat et la continuité.
- **Nous supervisons dans la durée.** Un référent qualité Helix encadre la mission, conduit les évaluations et reste votre point de contact unique.
- **Nous nous engageons sur des résultats.** Des indicateurs de performance, issus directement de l'audit, cadrent la prestation.

En une phrase : nous structurons d'abord, puis nous déployons la prestation Helix - et nous le faisons chaque année, au rythme de vos obligations.

2. La Méthode Helix en 2 phases

Toute intervention Helix suit un processus en deux temps, indissociables.

PHASE 1 - L'AUDIT

Avant tout déploiement, Helix réalise un audit de votre officine ou de votre PUI.

Cette phase est **systématique**. C'est elle qui éclaire le besoin réel, objective la conformité et définit le cadre de la prestation.

À l'issue de l'audit, vous recevez un **rapport exploitable** : un état des lieux clair, une cartographie des écarts hiérarchisée par niveau de risque et des recommandations prioritaires. Ce livrable vous appartient, que vous décidiez ou non de poursuivre.

PHASE 2 - LA PRESTATION HELIX

Sur la base de l'audit, Helix déploie **la prestation** : la réponse principale de la Méthode Helix.

Nous disposons d'un **vivier de préparateurs formés** à la Méthode Helix et nous nous chargeons de **tout** :

- **Le recrutement et la sélection** du préparateur, à partir de notre vivier.
- **L'uniformité de la qualité**, garantie par la Méthode Helix appliquée par chacun de nos préparateurs.
- **L'encadrement** par un référent qualité Helix, votre interlocuteur unique.
- **La continuité de service**, y compris la gestion des absences et des remplacements.
- **Le contrat** : le préparateur reste **salarié de Helix** (CDI/CDD), déployé chez vous pour assurer la prestation selon le cadre défini en phase 1, pour un **forfait**.

Vous **signez un service de qualité** et restez concentré sur le soin. Le déploiement d'un préparateur salarié pour assurer un service correspond à un contrat de prestation (art. 1710 du Code civil) ; le préparateur est, comme l'exige l'article L4241-1 du Code de la santé publique, toujours salarié et jamais en exercice indépendant.

Ce séquençage n'est pas une formalité commerciale. Il garantit que chaque mission s'appuie sur un diagnostic réel et un savoir-faire structuré, et non sur une simple présence.

Le placement (recrutement), en option, sur demande. Si aucun préparateur n'est disponible immédiatement, Helix peut, sur demande, rapprocher l'offre et la demande d'emploi sans devenir partie au contrat de travail (art. L5321-1 du Code du travail) : c'est vous qui embauchez le préparateur et devenez son employeur, dans le cadre d'un mandat de recrutement, la commission étant facturée à l'employeur et l'opération **entièrement gratuite pour le candidat** (art. L5321-3 du Code du travail).

3. Nos grands principes

PRINCIPE	CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS
Audit préalable	Nous diagnostiquons votre organisation avant toute intervention.
Préparateurs formés	Issus de notre vivier, formés à la Méthode Helix ; salariés de Helix, déployés chez vous pour la prestation.
Supervision par un référent	Un référent qualité Helix encadre la mission et reste votre interlocuteur.
Engagement de résultat sur le service	Continuité, présence, remplacement et application de la méthode relèvent d'une obligation de résultat.
Moyens renforcés sur l'acte pharmaceutique	Sur la qualité de l'acte, nous mettons tout en oeuvre, dans le respect de la responsabilité du pharmacien, seul responsable légal de l'acte pharmaceutique.

Le pharmacien titulaire (officine) ou gérant (PUI) conserve l'entière responsabilité pharmaceutique et la direction technique de son établissement. Helix structure et accompagne le service ; elle ne se substitue jamais à la responsabilité pharmaceutique.

4. Ce que vous y gagnez

- **La prestation Helix, après l'audit.** Helix déploie un préparateur de son vivier, salarié de Helix : vous **signez un service de qualité** plutôt que de gérer une embauche.
- **Un préparateur fiable, sans la charge de gestion.** Recrutement, sélection, formation, supervision, contrat et continuité de service sont assurés par Helix - nous gérons tout, vous restez concentré sur le soin.
- **Une conformité objectivée.** Vous disposez d'une vision claire de vos écarts et d'un plan d'action priorisé.
- **Une continuité assurée.** La gestion des absences et des remplacements est prise en charge par Helix.
- **Une démarche documentée.** Chaque audit laisse une trace exploitable, utile à votre démarche qualité et à vos échéances réglementaires.
- **Un interlocuteur unique.** Le référent Helix centralise le suivi de la mission.

5. Pourquoi un audit chaque année

***L'essentiel** Un audit annuel objective et sécurise l'année écoulée, et prépare la suivante. C'est le rythme naturel de vos obligations de qualité, qui s'apprécient dans la durée et non à un instant donné.*

La conformité n'est pas un état figé : elle se construit et se vérifie en continu. Renouveler l'audit chaque année permet de :

- **Objectiver l'année écoulée** - mesurer le chemin parcouru et garder une trace exploitable de votre démarche qualité.
- **Sécuriser l'existant** - vérifier que les pratiques opposables sont respectées et que les écarts précédents ont bien été corrigés.
- **Préparer l'année suivante** - identifier les nouveaux axes d'amélioration et anticiper les évolutions de vos obligations.

Être accompagné chaque année, c'est transformer une contrainte réglementaire en une routine maîtrisée : moins de risque, plus de lisibilité, et une amélioration continue documentée.

6. Officine et PUI - deux cadres, une même exigence

La Méthode Helix s'adapte à votre structure et à ses obligations propres.

POUR L'OFFICINE

L'audit Helix s'appuie sur les repères opposables de l'officine :

- **Les bonnes pratiques de dispensation** (arrêté du 28 novembre 2016) : analyse pharmaceutique, double contrôle, conseil au patient.
- **La démarche qualité à l'officine** : procédures écrites, gestion des erreurs et amélioration continue.

À noter : l'officine n'est pas un établissement de santé soumis à la certification HAS. Elle relève d'un cadre qui lui est propre - bonnes pratiques de dispensation opposables et démarche qualité. L'audit Helix se positionne sur ce cadre, sans le confondre avec la certification des établissements.

POUR LA PUI

L'audit Helix accompagne l'établissement sur ses obligations et ses échéances d'évaluation :

- **La certification HAS de l'établissement** - volet prise en charge médicamenteuse / circuit du médicament.
- **Le CAQES** - Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficience des Soins.
- **Le management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse** (arrêté du 6 avril 2011).
- **Les bonnes pratiques de pharmacie hospitalière** (arrêté du 22 juin 2001).

Helix n'est pas un organisme certificateur et ne se substitue ni à la HAS, ni à l'ARS, ni à l'OMEDIT. L'audit Helix est un outil de préparation et de structuration interne qui aide la PUI à objectiver sa conformité et à alimenter sa propre démarche qualité.

7. Nos engagements

ENGAGEMENT	PORTÉE
Préparateurs salariés et qualifiés	Diplôme et formations vérifiés ; formation au référentiel Helix.
Supervision dédiée	Un référent qualité Helix par mission, point de contact unique.
Continuité de service	Gestion des absences et des remplacements assurée par Helix.
Engagement de résultat sur le service	Continuité, présence, remplacement, application de la méthode.
Moyens renforcés sur l'acte pharmaceutique	Tout est mis en oeuvre pour la qualité de l'acte, dont le pharmacien demeure le seul responsable légal.
Confidentialité et secret professionnel	Les intervenants Helix sont tenus au secret professionnel, sans limitation de durée.

Les modalités juridiques, financières et contractuelles précises figurent dans nos offres et contrats, remis sur demande. Le présent livret est un document de présentation ; il ne constitue pas un engagement contractuel.

8. Parler à Helix

Vous souhaitez objectiver l'organisation de votre service, sécuriser votre conformité et déployer un préparateur fiable ?

La première étape est simple : un audit Helix.

Contact : a définir **Email :** a définir **Téléphone :** a définir

Helix Pharma Structuration - structuration et déploiement de préparateurs, officine et PUI. Document de présentation fourni à titre informatif. Les références réglementaires citées sont susceptibles d'évoluer ; une vérification d'actualité est recommandée. Seuls les contrats signés font foi.